

La présente formule doit être annexée à l'avis de démolition

Description des phases de démolition	
Brève description des phases de la démolition	
Indiquer les moyens de protection pris pour protéger le public	
Les branchements particuliers d'eau, de gaz, d'électricité et les autres canalisations ont-ils été coupés ? (article 3.18.1.3)	
	Oui Non
Indiquer le type et la puissance des appareils pour ramasser les rebuts	
1 - Type _____	2 - Type _____
Puissance _____	Puissance _____
Référence au code de sécurité	
Pour le procédé de démolition manuelle, les articles 3.18.1 — 3.18.2 — 3.18.5 du Code de sécurité pour les travaux de construction, L.R.Q., chap. S-2.1, r.4, s'appliquent intégralement.	
Identification de l'entrepreneur en démolition	
Nom de l'entrepreneur	N°
Adresse	
	Code postal
Date	Signature

Faire parvenir le document rempli à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail :

En ligne  
[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

Par la poste  
CNESST, C. P. 2026, Succ Terminus  
Québec (Québec) G1K 0H9

Pour rejoindre la CNESST, un seul numéro  
1 844 838-0808